

Châtillon sur Chalaronne, le 15 mars 2021

Courrier à l'attention
Des familles des résidents de l'EHPAD

Madame, Monsieur,

Allègement des mesures de protections dans l'EHPAD suite au message du ministère de la santé reçu le 13 mars 2021.

Ces recommandations remplacent les précédentes recommandations. Elles visent à actualiser les mesures de protection mises en place au sein des EHPAD afin de les assouplir compte-tenu de la campagne vaccinale en cours au sein de ces établissements, dans la mesure du possible et sous réserve de la situation épidémiologique propre à chaque territoire et à chaque établissement.

Mise en œuvre à compter du samedi 13 mars 2021.

Elle vise un retour progressif à la normale qui doit néanmoins s'accompagner d'une **vigilance renforcée** dès l'apparition de symptômes évocateurs du virus, notamment chez les personnes non encore protégées par la vaccination.

L'ensemble des recommandations d'assouplissement présentées ci-dessous s'inscrivent dans un contexte de multiples incertitudes et d'instabilité épidémiologique et immunologique portant sur :

- l'évolution de la pandémie localement ou nationalement ;
- l'impact de la vaccination sur la transmission en cas de portage virus.

Les données scientifiques sont encore préliminaires et non encore consolidées. La couverture vaccinale des résidents et surtout des professionnels en ESMS ne permettent pas pour l'instant de recommander la reprise d'une vie sociale sans contrainte d'organisation et d'hygiène spécifique à la situation pandémique actuelle.

Rappel sur le port du masque

Le port du masque chirurgical reste la règle, quel que soit le statut vaccinal, en dehors de la chambre et en présence d'autres personnes y compris dans la chambre (activités collectives, visites, sorties). Seules les impossibilités en raison de problèmes cognitifs, ou autres difficultés (ex. masque à O2, etc.) peuvent justifier le non port du masque. Dans ce cas, veiller à ce que toutes les autres personnes présentes (en capacité d'en porter un) en portent un.

Les admissions

Les admissions ne sont pas conditionnées à la vaccination de la personne. La vaccination sera en fonction de l'approvisionnement, proposée le plus rapidement possible à l'entrée dans l'établissement.

Les Visites à l'EHPAD

Possible pour les résidents qui ne sont ni cas confirmé, ni cas contact à risque, dans le respect des gestes barrières et **sur rendez-vous**.

Conseil:

Les mesures de sécurité à l'entrée continuent de s'appliquer pour les visiteurs extérieurs qui sont invités à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72 heures avant la visite ou, à défaut, à un dépistage par test antigénique en pharmacie dans la journée de la visite. Si le visiteur peut attester du fait qu'il est vacciné (attestation AMELI), la présentation d'un test négatif n'est pas utile.

Il est rappelé que les visites ne sont pas autorisées pour toute personne revenant d'un pays hors UE et devant respecter un isolement de 7 jours, même en cas de test négatif.

Les Visites se font en chambre. Les espaces collectifs internes sont réservés aux résidents de l'EHPAD.

A l'arrivée des visiteurs :

- Port du masque chirurgical mis à disposition des visiteurs
- Désinfection des mains
- Désinfection des objets partagés avec le résident (Tablette, téléphone, paquets.....) Lingettes désinfectantes
- Lire la charte du visiteur
- Remplir le registre de traçabilité (nom, adresse, numéro de téléphone portable)

Activités collectives pour les résidents dans les espaces intérieurs et extérieurs de l'EHPAD

Possibles en petits groupes, tenant compte du statut vaccinal ou immunitaire (privilégier des groupes mixtes pour limiter le risque de contamination ; éviter les brassages entre les groupes) et avec une vigilance renforcée pour les personnes non vaccinées.

- Pour les Résidents protégés par une vaccination complète. Résident immunisé par une infection récente (infection survenue dans les 15 jours à 6 mois) : Sans contrainte de dépistage régulier.
- Pour les Résidents non protégés encore par une vaccination complète : Dépistage régulier.

Promenade aux alentours de l'EHPAD (Parc de l'EHPAD)

- Possible dans le respect des gestes barrière

Promenade en espaces extérieurs de l'EHPAD

- Possible dans le respect des gestes barrière

Les sorties dans la famille ne sont pas autorisées dans les zones où un confinement local est en vigueur sauf dérogations exceptionnelles.

Dans les autres zones, elles sont possibles, en rappelant les risques de contamination importants dans les foyers familiaux et la nécessité de respecter les gestes barrières.

Les sorties en familles

- Elles ne sont pas autorisées dans les zones où un confinement local est en vigueur sauf dérogations exceptionnelles.
- Dans les autres zones, elles sont possibles, en rappelant les risques de contamination importants dans les foyers familiaux et la nécessité de respecter les gestes barrière.

- Autorisée par le Directeur suite à l'avis de l'équipe soignante selon la balance bénéfices-risques, en fonction de la circulation virale et de la situation du résident (par exemple, sa capacité à respecter les mesures barrières, la nature de la sortie, etc.).
- Pour les sorties autorisées, informer les résidents et si possible l'aidant, la personne de confiance, le référent connu et/ou le tuteur, des risques encourus et de la nécessité de respecter strictement les mesures barrières (notamment par le port impératif du masque chirurgical).

Au retour

- Pour les Résidents protégés par une vaccination complète. Résidents immunisés par une infection récente (infection survenue dans les 15 jours à 6 mois). Pas de test RT-PCR au moment du retour sauf en cas de contact à risque avéré (test + isolement de 7 jours).
- Pour les résidents non protégés encore par une vaccination complète. test RT PCR (J+4 et J+7) + pas d'activités collectives et de repas collectifs pendant 7 jours.

Repas collectifs

Maintien d'une extrême vigilance :

- L'EHPAD ne pouvant pour des raisons architecturales respecter la totalité des recommandations, fera usage de séparateurs en plexiglas sur table. Le principal pour le résident est de manger ensemble et de ne plus manger seul dans sa chambre.

**Le Directeur
Damien BRUGGEMAN**